En participant au Concours international de la photographie pour le mois de Ramadan, les candidats acceptent (a) d’être tenus légalement par les règles citées ci-dessous, et (b) le caractère définitif et contraignant des décisions des juges.

En participant à ce concours, les candidats déclarent que la publication de leur photo est leur œuvre originale personnelle et qu’elle ne porte pas atteinte aux droits d’auteurs, de marque, aux droits moraux, aux droit de publicité, ni à la vie privée ou les droits de propriété intellectuelle de quelconque entité. Le candidat déclare également qu’aucune autre personne n’a de droit, titre, revendication ou d’intérêt sur cette photographie.

Le IRPC se réserve le droit de destituer toute personne, de vérifier la validité et la véracité de toute inscription (incluant l’identité du candidat et son adresse) et de disqualifier tout participant qui soumet une inscription entrant en contradiction avec ces règles ou qui présente un caractère offensif de quelque manière que ce soit.

StudioBasel se réserve le droit de suspendre le concours, auquel cas il ne retiendra aucun droit sur les photographies qui lui auront été soumises.

StudioBasel se réserve le droit de publier les inscriptions au concours, de féliciter les gagnants et de faire la promotion des évènements futurs. Les œuvres pourraient être publiées par StudioBasel, et/ou des filiales (les Parties autorisées) de façon discrétionnaire. En participant au concours les candidats acceptent que toute candidature soit utilisée dans tout support médiatique à tout moment, et dans n’importe quel pays, dans le seul but de faire la promotion et la publicité de la compétition.

Règles:

1. Seules les photos envoyées par email à l’adresse suivante: [ramadanphotography@gmail.com](mailto:ramadanphotography@gmail.com) pourront être publiées.
2. Seuls les photographes âgés de 18 ans et plus sont autorisés à participer au concours.
3. Seules les photos prises pendant le mois de Ramadan 2013 seront publiées.
4. Seules les photos entrant dans la catégorie Architecture, Spiritualité, et Culture pourront être publiées.
5. Seules les photos compressées en JPG ou JPEG avec au moins 12 pouces sur le côté le plus long, et les photos de 300 PPP (point par pouce), compression 10-12 pourront être publiées.
6. Les photos avec des conceptions graphiques, des logos ou cadres ne seront pas acceptées.
7. Toutes les photos acceptées dans le cadre du concours doivent être l’œuvre originale personnelle du candidat, et ne doivent pas porter atteinte aux droits d’auteurs, de marque, les droits moraux, les droits de publication/ de la vie privée, ou les droits de propriété intellectuelle d’aucune personne ou entité.
8. Toutes les photos doivent comporter une légende et l’information suivante dans la rubrique « description » du fichier métadonnées comme indiqué ci-dessous :

-Nom : Prénom Nom- Lieu : Adresse, Ville, Pays- Date : 30 juillet 2013- Titre/ nom de votre photo- Description : L’idée/ l’histoire de votre image (résumé).

9- Toute image doit être nommée de la manière suivante :

Prénom-Nom-Pays-Numéro de l’image, jpg. Exemple : Aisha-Jumma-Egypt-1 jpg. S’il s’agit de la deuxième participation du candidat au concours, mentionner de la manière suivante : Aisha-Jumma-Egypt-2.jpg.

10- Chaque photo devra être envoyée dans un email différent.

11. Toutes les photos soumise dans le cadre du concours doivent contenir les informations techniques telles que focal Length, F-Stop, ISO, hutter Speed in the file. Les candidats sont priés de ne pas retirer cette donnée.

12- Les photos qui ne respectent par les critères de présentation ne seront pas acceptées.

13- Le règlement n’autorise pas plus de 3 photos par participant et par jour du mois de Ramadan.

14- Les photos qui ont été soumises à d’autres concours ou les photos qui sont de manière frappante similaires (qu’elles soient du même photographe ou bien d’un autre) à d’autres photos présentées lors d’autres concours ne seront pas acceptées ou bien leurs auteurs seront disqualifiés s’il s’est avéré qu’ils n’ont pas respecté ces règles.

15-Les photos qui semblent manifestement avoir été remaniées, améliorées ou retouchées en dehors des pratiques normales ne seront pas acceptées.

16- IRPC aura le droit permanent et non exclusif d’utiliser les photos soumis à IRPC à des fins de promotion et d’information, dans n’importe quel support médiatique, dont notamment : affichage lors d’expositions, publication dans le Livre de photographie « Esprit de Ramadan », dans le magazine « l’esprit de Ramadan », les lettres d’information d’IRPC et les plateformes des réseaux sociaux, la publication dans les journaux et magazines internationaux ( à la fois en format papier et en format numérique), ainsi que la publication sur les blogs et les sites qui y sont liés.

 Avertissement :

Toute publication, commentaires ou soumission de photos à caractère offensif, diffamatoire, obscène, indécent, illégal, ou se référant à la politique de quelque manière que ce soit sera immédiatement supprimé. Nous ne tolérons aucun commentaire incitant à la haine ou des insultes envers toute religion, secte, ou groupe minoritaire ou ethnique.

Pour plus d’information, merci de visiter [www.spritoramadan.org](http://www.spritoramadan.org)